



Déclaration liminaire du CTS du 8 décembre 2017

Monsieur le Président,

En introduction, L'UNSA ITEFA ne peut passer sous silence la décision du ministère du travail de suspendre une collègue de ses fonctions après qu'elle se soit exprimée lors d'une manifestation syndicale. Au cours des questionnements du journaliste, elle **ne fait en aucun cas état de son appartenance au système d'inspection du travail** : mais il a été ajouté un bandeau en surimpression donnant son nom, sa fonction et son organisation syndicale, vraisemblablement par le média !

Pour autant, il lui est reproché d'avoir publiquement critiqué son administration, sa hiérarchie et sa ministre, en se prévalant de son appartenance au corps de l'inspection du travail et d'avoir de ce fait manqué à son devoir de neutralité et de réserve en qualité d'agent public.

L'usage d'une telle procédure disciplinaire pour de tels faits est unique, injustifiée, « hors norme » dans nos ministères sociaux.

Elle s'apparente à une volonté de mise au pas de l'expression syndicale, voire à son « bâillonnement ».

L'UNSA ITEFA, non seulement, soutient fermement la collègue mais, demande l'arrêt immédiat de la procédure disciplinaire en cours.

Dans le cadre de cette instance, l'UNSA ITEFA veut rappeler le mécontentement des agents lors de la journée de grève intersyndicale du mardi 10 octobre avec pour mots d'ordre le refus de :

- La baisse drastique des effectifs 120 000 postes pour le quinquennat !
Pour le ministère du travail – 239 ETP en 2018 !
- Le gel du point d'indice et un pouvoir d'achat bloqué pour les agents publics !
- La hausse de la CSG qui serait certes neutralisée en 2018 et 2019 par une prime compensatoire mais sans promesse pour la suite.
- Le report des mesures PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) qui pose question sur le non respect de la parole de l'Etat.
- Le rétablissement du jour de carence.

A ceci s'ajoute aussi les coupes budgétaires importantes inscrites dans le Projet de Loi de Finances pour le Ministère du Travail. Ces orientations budgétaires accompagnées de la baisse des effectifs interrogent sur la place clairement non prioritaire réservée à ce Ministère malgré un contexte très difficile en matière de travail et d'emploi. D'ailleurs le coup d'arrêt brutal aux emplois aidés risque de pénaliser un peu plus les populations les plus éloignées de l'emploi qui sont les premières bénéficiaires de ces contrats.

Ces diminutions budgétaires se traduisent également par une dégradation continue des conditions de travail des agents et la perte de sens qu'ils éprouvent devant un empilement de réformes illisibles.

L'analyse des résultats du baromètre social alerte pourtant d'année en année sur ces items sans réelle prise en compte.

L'attitude de l'Administration s'apparente à celle du pompier pyromane : d'un côté on participe à la dégradation des conditions de travail et d'un autre on prétend vouloir améliorer la qualité de vie au travail ...

Ainsi les services de l'Etat après dix ans d'instabilité et d'errements marqués par des changements incessants de pilotes et d'organisation, au plan politique comme administratif vont connaître leur « énième » réforme.

Le programme Action publique 2022 a été présenté dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour la période 2018 à 2022 et va impacter durement à nouveaux les organisations, les agents et le service rendu aux usagers.

Action publique 2022 poursuit trois objectifs :

- « accompagner la baisse des dépenses publiques »,
- « améliorer la qualité des services publics »,
- « offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé ».

Un comité de réflexion dénommé “Action publique 2022”, qui comprendra des experts va intervenir en amont de ce processus de revue des missions.

« Ce Comité s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publique, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions ».

Dans cette optique, des chantiers interministériels sont d'ores et déjà identifiés. Par exemple :

- « Une profonde rénovation du cadre de gestion des agents publics et des politiques de ressources humaines (cadre statutaire, rémunération, recrutement, dialogue social, management et leviers de motivation,...) » qui interroge fortement sur l'avenir de la fonction publique.
- « La transformation numérique qui aura pour objectif de tendre vers 100% de démarches administratives numérisées à l'horizon 2022 » alors que 20 % des foyers en France n'ont pas d'accès à Internet d'après l'INSEE .

Le CTS est convoqué aujourd'hui autour de cinq sujets :

- Approbation du procès-verbal du CTS du 15 juin 2017;
- Pérennisation et extension du périmètre d'intervention de la MAESIC ;
- Présentation de la charte relative à la protection de l'information et des systèmes d'information des ministères chargés des affaires sociales ;
- Réforme territoriale : présentation de l'évolution des effectifs des DIRECCTE entre 2015 et 2016 ;
- Information sur le dossier « harmonisation du temps de travail ».

Il est regrettable sur le principe, que les documents concernant le CTS du 26/10/2017 n'aient pas été transmis dans les temps. Au moins quinze jours sont nécessaires pour analyser correctement les documents. Par ailleurs, il n'est pas mentionné dans l'ordre du jour si ces sujets feront l'objet d'une consultation ou d'une simple information.

Concernant la MAESIC (Mission d'Appui aux Équipes Système d'Information et Communication), l'UNSA dénonce le risque de création d'une agence à terme regroupant les informaticiens des GAD (Groupes d'Appui aux DI(R)ECCTE) même si pour l'instant encore, le service à compétence nationale est conservé. Le document intitulé « modèle type d'une étude d'opportunité et d'impact préa-

lable à la création d'une agence » démontre que toutes les alternatives au service public sont envisagées.

Aujourd'hui, l'UNSA met en garde à nouveau l'Administration sur les choix qui sont faits pour orchestrer la disparition de certains services au sein de la fonction publique. Pour légitimer cette entreprise, on assiste à une campagne de dénigrement des fonctionnaires et du service public mal vécue par les agents. On oppose dans ce but les salariés du privé et du public.

Le service public ne serait pas suffisamment efficient car, trop onéreux, trop éloignés des citoyens, trop bureaucratiques, pas assez modernes...

Les fonctionnaires seraient mieux rémunérés que dans le privé, travailleraient moins et auraient une meilleure retraite...

La gestion de l'action publique ne se réduit pas à un simple exercice comptable avec des usagers qui deviendraient des clients. Tout ceci dans un pays où l'individualisme prévaudrait sur l'intérêt général avec des individus qui ne seraient reconnus qu'à l'aune de leur réussite financière.

Pour l'UNSA la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », inscrite sur les frontons de nos mairies, a encore un sens aujourd'hui.

Les services publics sont garants de la cohésion sociale et de l'égalité de traitement des citoyens.

Comme le disait, Jean Jaurès : « **Les services publics constituent le premier patrimoine de ceux qui n'en ont pas** ». Ils sont la richesse de toutes et tous et contribuent à garantir une société démocratique.

Je vous remercie de votre attention.

